

PLF 2017

ANNEXE II

**STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES CONFERENCES DE REPARTITION**

Les dossiers de répartition devront être constitués sur la base de la structure détaillée ci-après ainsi que des indications données dans les annexes III à V.

Vos correspondants habituels vous communiqueront les éventuels éléments complémentaires à apporter préalablement à la tenue de la conférence de répartition.

**1. TABLEAUX DE REPARTITION DES CREDITS (hors mesures de transfert)**

*Un dossier par mission sera établi.*

- Répartition des crédits à périmètre constant 2016
- Modifications de périmètre 2017 et fiche justificative afférente à chaque mesure de périmètre
- Répartition des crédits des budgets annexes et comptes spéciaux
- Dotations en AE  $\neq$  CP : échéancier des crédits de paiement sur engagements antérieurs à 2017 et sur engagements 2017
- Prévision des fonds de concours et attributions de produits (*cf. annexe V*)
- Montants de l'assiette de contribution et de la contribution employeur des opérateurs au CAS Pensions (*cf. annexe IV*)

**2. DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS (cf. annexe III)**

*Un dossier par ministère sera établi.*

- Répartition du titre 2 et des emplois par ministère et programme
- Facteurs d'évolution de la masse salariale
- Flux d'effectifs
- Plafonds d'emplois en ETPT
- Mesures catégorielles

**3. OPERATEURS DE L'ÉTAT (cf. annexe IV)**

*Un dossier par mission sera établi.*

- Actualisation de la liste des opérateurs et fiche de qualification le cas échéant
- Déclinaison au niveau de chaque opérateur ou catégorie d'opérateurs du plafond des emplois arrêté par programme en lettre plafond
- Actualisation de la liste des organismes publics contrôlés par l'État